



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

TRAJECTOIRE RÉUNIONNAISE 2030

*pour un nouveau pacte
de développement*

SOMMAIRE

1	AVEC LA DÉPARTEMENTALISATION, 76 ANS DE PROGRÈS	6
2	DES HANDICAPS STRUCTURELS À SURMONTER	8
3	POUR UN NOUVEAU PACTE DE DÉVELOPPEMENT INDIANOCÉANIQUE	12
	NOS PROPOSITIONS	
	1 - PRIORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI COMME LEVIER D'AMÉLIORATION DU NIVEAU DE VIE GRÂCE À UNE LOI PROGRAMME	22
	2 - BÂTIR UNE STRATÉGIE RÉGIONALE D'ÉCONOMIE VERTE ET BLEUE ET DÉVELOPPER LA COOPÉRATION INDIANOCÉANIQUE	28
	3 - PROMOUVOIR L'EXCELLENCE ET LA RÉSILIENCE RÉUNIONNAISES	34
	4 - RENFORCER LA DÉCENTRALISATION DES DÉCISIONS ADMINISTRATIVES.....	38
	Sources documentaires.....	42



AVANT-PROPOS

Ces dernières années, deux crises successives majeures, l'une à caractère sanitaire et l'autre sociale, ont frappé nos populations. Ces épisodes douloureux s'ajoutent à la crise climatique qui pose un véritable enjeu pour la survie de l'Humanité. Ces événements ont des conséquences sur le moral des Français qui, malgré les difficultés, tentent de faire preuve de résilience et de détermination.

La Réunion, terre de France et d'Europe dans l'océan Indien, s'est bâtie en surmontant bien des épreuves pour arriver à une société du bien vivre ensemble, apaisée et résiliente. Mais, cette force de résilience est éprouvée et atteint aujourd'hui ses limites. Plusieurs facteurs expliquent cette rupture, notamment l'éloignement, la précarité de bon nombre de Réunionnais et un sentiment d'injustice sociale. Tout cela amène nos concitoyens à s'interroger sur l'efficacité de notre pacte Républicain.

En ma qualité de Président du Département de La Réunion, j'ai mené un travail de concertation avec les acteurs associatifs, économiques, sociaux et politiques de notre territoire.

L'objectif était de réfléchir ensemble aux outils et leviers à mettre en place pour bâtir un nouveau modèle capable de rétablir cette confiance, et permettre à notre île de retrouver une dynamique de développement et de progrès à l'image de celle qui a suivi la départementalisation de La Réunion, en 1946.

Les Réunionnaises et les Réunionnais aspirent à vivre mieux, avec davantage de proximité, d'écoute et de dialogue. Ils veulent s'épanouir sur un territoire où la promotion de chaque citoyen est une priorité majeure. Ils ambitionnent un développement économique créateur d'emplois, de richesse, et de compétitivité. Ils attendent des pouvoirs publics un rôle accru de catalyseur des solidarités, de l'innovation et d'ouverture sur le monde.

Le fruit de cette concertation est décliné dans ce document. Nous proposons à l'État de coconstruire la trajectoire que nous voulons pour la prochaine décennie autour de 4 axes :

- prioriser l'accès à l'emploi comme levier d'amélioration du niveau de vie grâce à une loi programme,
- bâtir une stratégie régionale d'économie verte et bleue et développer la coopération indianocéanique,
- promouvoir l'excellence et la résilience réunionnaise,
- renforcer la décentralisation des décisions administratives.

Pour réussir ensemble, nous demandons une stabilité institutionnelle bâtie autour des trois piliers que sont l'État, la Région, et le Département de La Réunion. L'objectif est de rendre l'action publique plus efficiente et bienveillante, prioritairement pour nos citoyens les plus modestes.

La réussite de notre projet commun repose sur 4 grands principes : la cohérence dans les idées, pour bâtir une vision partagée ; la constance dans nos actions afin d'inscrire cet engagement dans la durée ; la coordination dans une logique de bien travailler ensemble ; la contractualisation sur l'impact attendu de nos politiques publiques.

L'audace de notre projet doit ainsi nous amener à renouveler la confiance en l'avenir et à renforcer notre pacte républicain.

C'est en apportant des réponses concrètes et durables à ces attentes légitimes que nous bâtirons une île inclusive, ouverte et décarbonée, où rayonne le visage de La Réunion réunie, solidaire et dynamique.

1 AVEC LA DÉPARTEMENTALISATION, 76 ANS DE PROGRÈS

76 ans après la départementalisation, le chemin parcouru par notre territoire en l'espace de trois quarts de siècle est immense. De colonie, La Réunion a accédé au statut de département grâce à la loi du 19 mars 1946 portée notamment par nos députés Raymond Vergès et Léon de Lepervanche.

Ce nouveau statut a offert à notre territoire une nouvelle organisation institutionnelle. Il a donné surtout le coup d'envoi d'un plan de rattrapage sans précédent dans bien des domaines : la santé, l'éducation, les infrastructures, la résorption de l'habitat insalubre, l'égalité sociale, le développement économique, la promotion de la culture et du sport, l'ouverture sur l'Europe et l'océan Indien, la prise en compte de la dimension environnementale et écologique...

La loi de décentralisation, du 2 mars 1982, a permis d'amplifier ces progrès à travers les politiques publiques des collectivités territoriales. Parallèlement, notre économie s'est diversifiée. Nos 44 000 entreprises sont dynamiques et créent des emplois (entre 3 000 et 4 000 dans les meilleures années). Avec 280 000 salariés, l'emploi résiste encore grâce au développement de l'apprentissage et des microentreprises. Ainsi, en 2021, malgré les restrictions sanitaires, 13 300 emplois salariés ont été créés. Par ailleurs, plusieurs start-ups investissent aujourd'hui le marché international, fortes d'une expertise parfois unique.

Notre système de santé est performant. Nous sommes passés d'un CHD à un CHU proposant une offre technique et des plateaux de soins de grande qualité et de niveau national.

Nous avons la capacité d'offrir aux enfants de La Réunion des établissements scolaires de qualité et bien répartis sur le territoire. Nous comptons en effet plus de 500 écoles du 1^{er} degré, près de 90 collèges, et 50 lycées.

Nous comptons également une vraie université pluridisciplinaire qui accueille chaque année près de 20 000 étudiants, de notre île, et des pays environnants, de l'Europe, et des autres continents, donnant à La Réunion un rayonnement international et à la jeunesse réunionnaise toutes les capacités d'exporter son savoir-faire, portant à merveille en étendard la devise réunionnaise : « *Florebo quocumque ferar* » (je fleurirai partout où je serai porté).

La Réunion, devenue région-monodépartementale, a également su bâtir un territoire doté d'aménagements structurants de grande envergure pour faciliter les déplacements, sécuriser l'alimentation en eau domestique, agricole, industrielle et réaliser des infrastructures nécessaires à son développement et à l'épanouissement de sa population.

La Réunion est aussi une terre d'excellence grâce notamment à son agriculture qui couvre la moitié des besoins alimentaires de ses 860 000 habitants et exporte des produits de très grande qualité et à forte valeur ajoutée. Elle est le support d'une industrie agro-alimentaire en plein essor et d'un pôle d'excellence en matière de recherche et d'innovation, permettant un rayonnement régional, national voire international.

De rayonnement, il est aussi question sur le plan sportif avec de très grands champions ayant fait partie du Club France tels que Jackson Richardson, Daniel Narcisse, Dimitri Payet, Guillaume Hoarau, Oriane

Bertone, Donovan Grondin, Lucie Ignace, Dimitri Pavadé, Jean-Louis Prianon, Johann Defay, pour ne citer que quelques noms, qui ont pu bénéficier d'une formation sportive de qualité sur l'île ou en Métropole à travers les pôles espoirs.

Sur le plan culturel, notre maloya, inscrit au patrimoine immatériel de l'UNESCO depuis 2009, et nos sonorités créoles vibrent non seulement à La Réunion, mais aussi à l'international grâce à des ambassadeurs de renom tels que Danyel Waro, Firmin Viry, Gilbert Pounia ou encore Christine Salem. Le plasticien Jack Beng-Thi exporte ses créations exposées dans plusieurs pays. La plume réunionnaise est toute aussi brillante avec des poètes tels que Boris Gamaleya ou Jean Albany qui ont fait honneur à l'héritage de Leconte de Lisle, ou encore des écrivains de renom tels que Daniel Vaxelaire, Jean-François Samlong ou plus récemment Gaëlle Belem qui s'est distinguée en remportant le Grand Prix du Roman Métis 2020.

La valeur unique exceptionnelle de nos paysages et de notre biodiversité est reconnue avec l'inscription, depuis 2010, de nos « Pitons, Cirques et Remparts » au Patrimoine mondial de l'UNESCO, faisant de La Réunion une destination de premier ordre du tourisme vert et des sports de nature.

La Réunion, dans son environnement géographique, est un territoire particulièrement privilégié qui a bénéficié pleinement de plusieurs facteurs :

- les revenus de transferts et des aides à l'investissement conséquentes venant de la Métropole dans le cadre de la politique de rattrapage et en lien avec sa démographie : 220 000 habitants en 1946 et 860 000 habitants aujourd'hui ;
- un statut particulier de Région Ultrapériphérique, depuis 1992 dans le Traité de Maastricht, permettant à notre territoire de bénéficier de soutiens actifs de l'Europe du fait de son appartenance à la France, État membre de l'Union Européenne ;
- la force du génie réunionnais, puisée dans son histoire et son peuplement, qui fait de notre île une terre d'unité, de fraternité, de solidarité, œuvrant en faveur du dialogue interreligieux, du bien-vivre ensemble et du bien-travailler ensemble. Ce bien-travailler ensemble a notamment permis aux deux grandes collectivités d'harmoniser leurs compétences en empruntant des voies conventionnelles, sans attendre la voie réglementaire ou législative.

La Réunion a fait, en quelques décennies, des pas de géant sous l'impulsion de personnalités visionnaires et audacieuses qui ont su porter ou portent encore, au-delà des clivages politiques, le développement de La Réunion.

Michel Debré a fortement contribué à la mise en place des plans de rattrapage successifs. Raymond Barre, alors Premier ministre, a beaucoup œuvré pour le développement des Hauts de notre île. Paul Vergès fut précurseur en évoquant les enjeux du développement durable et du réchauffement climatique. Louis et Jean-Paul Virapoullé ont été les ardents défenseurs de la préservation du statut de département français de notre île, favorables à l'application pleine et entière des lois de la République au niveau local, tout en promouvant leur mise en œuvre circonstanciée en fonction des réalités locales. Wilfrid Bertile a ardemment contribué à la co-construction de l'intégration de notre île dans son espace indianocéanique. Enfin, Ericka Bareigts a défendu et porté la loi sur l'égalité réelle entre les Outre-mer et la Métropole, et a permis une avancée décisive dans la reconnaissance du drame des enfants dits « de la Creuse ».

2 DES HANDICAPS STRUCTURELS À SURMONTER

Aujourd'hui cependant, force est de reconnaître que notre modèle de développement s'essouffle, malgré de nombreux moyens investis sur le territoire au fil des décennies. L'optimisme d'un développement accéléré a ainsi laissé place à une profonde colère qui s'est notamment manifestée à travers la crise des « gilets jaunes » et une abstention record lors des consultations électorales récentes.

Quels sont les maux qui freinent aujourd'hui ce modèle de développement ? Notre île n'a pas réussi à surmonter tous ses handicaps structurels permanents, en dépit des dispositions législatives et réglementaires compensatoires successives. L'insularité limite les capacités de développement du territoire. L'é étroitesse des marchés ne permet pas une pleine croissance de nos entreprises. L'éloignement avec l'Europe et la Métropole augmente les coûts de production et d'importation. La raréfaction du foncier perturbe fortement les initiatives pour la construction de logement, le développement de l'agriculture ou du tourisme.

Les demandes d'emplois ont atteint en 2021 un niveau historiquement bas mais cette baisse reste largement insuffisante avec un taux de chômage à 18 %, un des taux les plus élevés d'Europe. Celui des jeunes est encore plus dramatique, dépassant les 34 %.

La part trop importante d'emplois publics dans l'économie réunionnaise induit un modèle de développement qui n'est pas viable à long terme et qui crée de surcroît une société à double vitesse.

Le taux d'emploi est en quasi-stagnation depuis 2015 avec 49 %, alors qu'en France il est de 67 %, l'Europe fixant une valeur cible de 70 % (Objectifs du millénaire de Lisbonne). Ce déficit d'emplois marchands est la principale cause de la pauvreté, avec un taux de 38 %, et des difficultés à faire face au coût de la vie à La Réunion.

Les dispositifs d'exonération ont une vocation essentielle mais limitée. Ils permettent uniquement de rétablir une certaine parité de concurrence avec les entreprises de Métropole. Mais cela ne suffit pas pour aller plus loin dans la création d'emplois et dans le nécessaire renouvellement de notre tissu économique. En outre, du fait de la transition démographique annoncée, il y a lieu de préparer la transmission des entreprises. En effet, 10 000 dirigeants vont prendre leur retraite dans les 10 prochaines années.

Après les crises successives qui ont mis à mal les entreprises réunionnaises, les secteurs d'activités traditionnels ont été fragilisés malgré une dynamique économique certaine, grâce à la consommation des ménages et aux commandes des administrations publiques.

Le BTP, avec 19 262 salariés, est toujours en tension. Il n'a jamais retrouvé le niveau d'emploi des années précédant la crise financière de 2008 avec 23 881 salariés. Il souffre d'un volume d'investissements insuffisants, d'une dépendance à la commande publique, de coûts de matériaux élevés et de charges trop lourdes.

L'agriculture, familiale pour une grande partie, est créatrice d'emplois, forte de ses 7 000 exploitations et de ses 15 000 emplois. Elle demeure de fait un pilier de notre économie mais elle doit faire face à plusieurs défis : une situation phytosanitaire dégradée, un foncier agricole menacé par l'urbanisme, et le réchauffement climatique. Pivot central de cette agriculture, la filière canne a permis l'émergence des filières de diversification (fruits, légumes et élevage), mais a renforcé la dépendance de l'agriculture réunionnaise aux subventions publiques, et montré la fragilité du modèle actuel.

Le secteur de la « silver économie », avec ses nombreux atouts, peine à se développer alors que les indicateurs socio-démographiques montrent une croissance des besoins au niveau des services à la personne, notamment, l'aide à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes.

En 2050, un quart des habitants aura 60 ans (289 000) ou plus soit 2 fois plus qu'en 2013. Le taux d'accueil est de 1,2 pour 100 séniors soit 4 fois moins que la métropole (4,6 pour 100). Pour les adultes en situation de handicap le taux est de 5,4 places pour 1 000 personnes soit la moitié de l'offre proposée en métropole (9 places pour 1 000).

À l'heure actuelle, 14 000 salariés travaillent dans ce secteur pour plus de 15 000 employeurs, principalement des particuliers. L'offre se trouve, de fait, limitée par rapport à la demande qui va s'accroître dans les prochaines années.

Sur le plan régional, les origines du peuplement de l'île, les interactions avec nos voisins et notre situation géographique ne sont pas suffisamment pris en compte. Aussi, l'intégration régionale et le co-développement avec les pays voisins sont une impérieuse nécessité si nous voulons miser sur l'économie bleue, le tourisme, la sécurité, la cyber sécurité, la santé, la transition écologique et solidaire.

Ceci est d'autant plus vrai que la désorganisation du fret et l'augmentation du coût des matières premières, liées à la crise sanitaire et à la guerre en Ukraine, ont mis en exergue la forte dépendance de notre économie aux importations, malgré les progrès constants opérés en matière d'import substitution.



En outre, les normes européennes ne sont pas toujours adaptées à nos territoires. Elles handicapent nos entreprises et créent une situation de concurrence déloyale avec nos voisins pour l'écoulement de nos produits à l'exportation.

Au sujet de l'économie bleue, l'état des lieux dressé à l'occasion de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (2017-2022) souligne combien l'océan est vecteur de croissance régionale et d'emplois. Ce secteur est insuffisamment valorisé aujourd'hui notamment au niveau des Outre-mer avec seulement 8 800 entreprises (3,5 %) et 12 500 emplois (2,4 %). Le frein essentiel est lié au fait que la dimension ultramarine est insuffisamment prise en compte dans les politiques nationales relatives à la mer.

Notre secteur touristique, avec 4 400 entreprises et 10 500 salariés, stagne depuis quelques années. Il ne parvient surtout pas à être attrayant comme l'île Maurice qui accueille plus d'un million de touristes durant ses meilleures années contre moins de la moitié pour La Réunion. Conséquence, le secteur peine à créer plus d'emplois, alors que notre territoire, grâce à ses nombreux atouts, devrait être attractif au-delà du « tourisme affinitaire ».

De même, la dégradation de notre patrimoine commun, les conséquences désastreuses de l'utilisation et de la disparition des matériaux fossiles nous invitent à inscrire l'urgence écologique au premier rang de nos préoccupations. En effet, comme au niveau national, l'enjeu énergétique prend une place considérable à La Réunion. Toute l'énergie primaire que nous importons est d'origine fossile. Notre taux de dépendance énergétique est de 87,5 % (OER 2020), ce qui fragilise notre environnement et toute notre économie.

La jeunesse réunionnaise subit de plein fouet les conséquences de cet essoufflement. 41 000 jeunes de 15 à 29 ans (26 %) ne sont ni en emploi, ni en formation. 52 % sont pauvres. En cause, l'inadéquation entre l'offre de formation et les métiers en tension. L'apprentissage est menacé faute de financements.



La régionalisation des emplois n'est pas encore une réalité. Les jeunes diplômés réunionnais ne trouvent pas forcément sur leur terre natale un emploi en adéquation avec leur qualification et le niveau de rémunération qu'ils méritent. Conséquence, nous assistons à « une fuite des cerveaux » légitime.

Sur le plan social, l'enfance en danger est aussi une réalité sur un territoire où 340 000 réunionnais cumulent pauvreté monétaire et privation matérielle, sociale soit 5 fois plus qu'en France métropolitaine. Violences intrafamiliales, addictions, décrochage scolaire sont les effets délétères de cette précarité qui creuse les inégalités. L'illettrisme mine le territoire avec plus de 100 000 Réunionnais qui ne savent ni lire ni écrire. Environ 100 000 personnes sont mal logées soit près de 3 Réunionnais sur 10.

Les prix à la consommation ont augmenté de 7 % en mai 2022 et la hausse touche tous les secteurs. 30 % des dépenses des ménages (40 % pour les plus pauvres) concernent en priorité le logement (20 %), les communications, les assurances et les services financiers. La consommation alimentaire représente 15 % du budget (20 % pour les plus pauvres).

Le revenu médian d'un Réunionnais est de 1 300 € par mois (contre 1 700 € en Métropole) et les pensions de retraite sont les plus faibles de France (1 160 €) pour une population de séniors qui augmente significativement. 34 % de la population bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA). Comment, les Réunionnais les plus vulnérables peuvent-ils se nourrir, se vêtir, se loger, prendre soin de leur hygiène, et tout simplement s'épanouir dignement, alors que le coût de la vie est en moyenne de 7,1 % plus élevé à La Réunion qu'en Métropole ?

Enfin, le découpage communal, initié à l'époque pour un territoire de 350 000 habitants, ne répond plus aux attentes et aux besoins de proximité des 850 000 habitants que compte La Réunion aujourd'hui.

3 POUR UN NOUVEAU PACTE DE DÉVELOPPEMENT INDIANOCÉANIQUE

À l'heure où de nouveaux défis économiques, sociaux et environnementaux décisifs s'ouvrent pour la France, et plus particulièrement pour La Réunion, l'un des enjeux essentiels réside d'abord dans notre capacité à fédérer « l'humanité réunionnaise ». Pour une Réunion réunie, solidaire et dynamique.

Le citoyen a en effet besoin de plus de sécurité dans son projet de vie. Le rôle des institutions est d'être protecteur de la population, en donnant tout son sens à l'ascenseur social, en réaffirmant le rôle central de l'identité réunionnaise (les arts, la culture, les traditions) dans la préservation de notre bien-vivre ensemble, en promouvant l'épanouissement humain dans nos politiques publiques, notamment pour une meilleure inclusion éducative, à travers la lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire.

Faire ainsi société doit alors permettre de nous projeter dans le monde de demain, d'être capable d'aller plus vite et plus loin afin que notre territoire demeure un exemple de réussite et de sécurité, tant alimentaire, sanitaire, économique qu'institutionnelle, dans une double logique de coopération indianocéanique.

Pour surmonter nos handicaps structurels, notre trajectoire doit être d'abord économique grâce à une loi programme

Pour créer des richesses, pour développer l'emploi et améliorer le niveau de vie des Réunionnais, il faut augmenter le revenu des travailleurs pauvres et ceux de la classe moyenne par une nouvelle loi de programmation en faveur du développement économique et des filières porteuses d'emplois.

Le BTP pourrait en être l'un des bénéficiaires en redynamisant la politique du logement. Les besoins sont immenses en matière de réhabilitation et de construction, ce qui constitue une réelle opportunité pour cette filière.

Si nous voulons aller plus loin, pour permettre au tissu économique de se renouveler, retrouver une capacité de projection et créer de nouveaux emplois, nous devons agir sur sa résilience avec non seulement le maintien des dispositifs de compensation mais leur renforcement pour tous les secteurs exposés comme le BTP, le soutien des territoires ruraux, des circuits courts et des projets structurants comme la Zone arrière portuaire avec l'élargissement des zones franches douanières, autour d'une grande loi programme pour les 15 prochaines années.

De même, notre agriculture doit être soutenue en levant les freins (CDPNAF, exploitation des terrains en friche, valorisation des retraites et pré-retraites), en protégeant nos frontières des maladies animales et végétales, en élaborant un nouveau modèle pour la canne et en sauvegardant nos outils industriels et de recherche.

En ce qui concerne les filières de la « silver économie » comme les Services À la Personne (SAP) ou l'accueil des personnes âgées et / ou dépendantes, l'État doit accompagner son développement et sa structuration en y consacrant une partie des recettes de la « Française des jeux ». Tout comme une revalorisation de

la taxe sur les alcools forts peut être étudiée dans le cadre de la lutte contre le fléau de l'alcoolisme notamment foetal.

D'ici 2030, le secteur des SAP aura besoin de recruter 11 000 personnes du fait du vieillissement de la population. C'est un enjeu majeur tant pour garantir la qualité du service rendu à des personnes souvent vulnérables que pour renforcer l'attractivité des métiers.

Par ailleurs, le doublement de l'offre soit 2 000 places supplémentaires pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap ne pourra se faire sans accompagnement notamment financier en investissement ou en fonctionnement.

Dans le domaine de l'insertion, le recours aux contrats PEC (Parcours Emploi Compétences) reste une nécessité dont La Réunion ne peut se passer. Il doit pouvoir s'appliquer, notamment dans le secteur marchand.

Notre territoire a aussi besoin d'adaptabilité et d'agilité pour davantage de résilience économique. Aussi, nous plaidons pour que l'Europe accorde à notre territoire la possibilité de déroger aux normes, qui ne sont pas forcément adaptées à nos latitudes, et qui sont, au contraire, vecteurs de contraintes et de surcoûts sans compter l'impact sur l'empreinte carbone.

L'agilité institutionnelle doit aussi passer par l'intégration de clauses de sauvegarde dans les conventions qui nous lient à l'Europe, afin de permettre une adaptabilité accrue des mesures aux potentielles évolutions économiques, sociales ou liées à un contexte national, européen ou international particulier.

Enfin, pour que la richesse créée et produite à La Réunion soit redistribuée et investie localement, la captation des capitaux sur le territoire devra être favorisée afin d'éviter les effets d'aubaine. De même, il serait pertinent d'intensifier les FIP DOM et de créer des fonds locaux pour renforcer l'attractivité des investissements par les capitaux patrimoniaux originaires de notre île.

L'enjeu est de réaffirmer le positionnement de la France dans la zone Océan Indien en matière de coopération et d'économie bleue et verte.

En 2021, le CESER de France invitait « les acteurs publics à opérer une transition culturelle en oubliant certains paradigmes et en considérant la puissance d'une France augmentée, forte de ses régions maritimes, dans un monde contemporain marqué par l'affirmation des grandes puissances ».

Le Président de la République a posé en octobre 2019 les bases d'une stratégie de coopération indopacifique au sein de laquelle La Réunion pourrait avoir une place certaine compte tenu de son histoire et de son ancrage indianocéanique.



Afin de pouvoir pleinement mettre en œuvre cette stratégie et l'impulser au niveau local, l'État doit s'inscrire dans une logique de coopération déléguée aux collectivités territoriales au nom de la France avec nos voisins dans différents domaines : économie, francophonie, éducation, santé, environnement, sécurité, activités maritimes, construction...

Dans la zone Océan Indien, le secteur du tourisme, particulièrement pourvoyeur d'emplois directs et indirects doit être prioritaire : La Réunion doit mettre en avant ses atouts, son histoire, son patrimoine culinaire, artistique, architectural, sa formidable offre en matière de sports et de découvertes de nature pour attirer les visiteurs en quête d'un tourisme durable et expérientiel.

Pour une inclusion pleine et entière de La Réunion dans sa zone géographique mais aussi dans l'Europe, la mise en place d'une continuité territoriale européenne doit aussi être explorée, permettant de fluidifier et sécuriser les déplacements, tant des personnes que des marchandises et de prendre en charges les surcoûts.

À l'heure des défis climatiques et environnementaux, l'accent doit être mis sur les enjeux écologiques. La création d'une organisation de la « Biodiversité » de l'océan Indien, comprenant dans un premier temps La Réunion et les TAAF pourrait en être la première illustration. Cette organisation posséderait des compétences nouvelles de coopération notamment en matière de gestion des richesses naturelles et halieutiques.

Afin d'encourager le développement de l'économie bleue, alors que la France dispose du 2^e domaine maritime au monde, et que 97 % de ce domaine se situe dans les Outre-mer, nous devons créer une zone franche fiscale et sociale liée aux activités de la mer, élargie à une zone franche douanière pour toutes les activités de stockage et de transformation pour la production locale, et les activités visant à encourager l'export. De même, la stratégie nationale portuaire doit intégrer une déclinaison spécifique pour les Outre-mer.

Nous pourrions créer une compagnie régionale maritime associant tous les acteurs de la zone pour une meilleure connectivité régionale, faire de la France océanique un centre de coordination de coopération dans l'océan Indien notamment dans la sécurité et la santé, accroître notre influence et renforcer nos capacités en gestion des catastrophes (incendies, inondations, santé...)



Au vu des enjeux de développement pour l'exploitation des ressources, du monitoring des activités en mer, de la sûreté, des nouvelles filières économiques sur les littoraux, le développement d'une ingénierie de la mer à La Réunion représente une vraie opportunité.

Nous devons créer un pôle « Mer » à La Réunion regroupant l'économie de la connaissance, le monde de la recherche, celui de l'éducation (Université...) et les professionnels.

Enfin, il y a matière à accompagner les filières de la pêche : modernisation des outils de la pêche, métiers plus attractifs pour les jeunes, habitat artificiel pour la pêche côtière, réparation navale.

Pour une trajectoire réussie, nous devons aller vers une île plus inclusive, plus ouverte, et aussi décarbonée. La Réunion doit devenir un modèle de référence en matière d'économie verte et donc être davantage soutenue dans sa démarche de transition écologique et solidaire.

Concernant l'approvisionnement énergétique de l'île, nous devons viser l'autonomie en substituant la biomasse importée par une production locale d'énergie renouvelable. Le bilan à mi-parcours de la Programmation Pluriannuelle Énergie (2020 - 2030) devrait être mise à profit afin d'actualiser les objectifs de production d'énergie renouvelable locale (solaire, biomasse, éolien...) afin d'intégrer d'une part l'électrification du parc automobile et, d'autre part, l'autonomie électrique en 2030.

Une plus grande décentralisation est nécessaire afin de rendre nos territoires plus agiles. Ainsi, les décisions et instructions des projets de production d'énergie devront être territorialisés et non plus gérés depuis la Métropole via la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).

Une telle stratégie permettrait à La Réunion de mieux valoriser sa biodiversité, ses ressources naturelles, ses pôles de recherche et d'excellence, tout en explorant de nouveaux leviers de développement tels que la création d'un hub des énergies renouvelables ou des crédits d'impôts « recherche » attractifs pour attirer les grands laboratoires.

Il faut aussi soutenir les leviers d'excellence réunionnaise, dont notre jeunesse résiliente fait indéniablement partie.

Notre jeunesse a su faire de ses fragilités une vraie force. Elle a une capacité d'adaptation exceptionnelle et aujourd'hui, s'exporte sur tous les continents, depuis une vingtaine d'années.



Nous devons néanmoins encourager nos « cerveaux » à s'investir pour le territoire. Des mesures volontaristes visant à réduire le coût d'embauche des jeunes diplômés (exonération de charges salariales), tout en leur proposant des emplois qualifiés et une rémunération à la hauteur de leur diplôme, seraient les bienvenues pour les entreprises.

L'adéquation entre l'offre de formation et les métiers en tension doit être également la priorité afin que nos jeunes soient prêts à être recrutés sur des emplois où les besoins sont vraiment importants sur la durée. L'un des objectifs est d'éviter des situations étonnantes où La Réunion doit faire appel à des kinésithérapeutes ou à des infirmiers venant de Madrid ou de Bruxelles alors que 60 % des jeunes sont au chômage !

Si nous plaignons pour le principe selon lequel, à compétence égale, l'emploi local doit être privilégié, cette ambition n'est possible que si nous donnons réellement aux jeunes l'opportunité de s'insérer dans le marché réunionnais. À ce titre, l'apprentissage demeure un formidable levier d'insertion qu'il convient d'encourager. Réduire de 10 % son financement de la part de l'État constituerait un coup de massue pour les acteurs de l'insertion qui verraient leur capacité de recrutement réduite sur un territoire où chaque année plus de 12 000 Réunionnais prennent cette voie de l'intégration et de la réussite.

Ces mesures pragmatiques ne peuvent être efficaces que si nous parvenons à remobiliser cette jeunesse, de lui donner des perspectives et les outils pour contribuer au développement de son île. Cela passe avant tout par la nécessité de redonner à nos jeunes l'envie de travailler, et surtout l'attachement à la valeur « travail » qui est le fondement même du développement de notre île initiée par la force de labeur de nos aînés.

Aussi, il nous appartient de co-construire avec l'État un nouveau modèle pour notre jeunesse, en faisant de La Réunion un territoire privilégié de défi éducatif innovant. Il y a lieu, par exemple, d'agir prioritairement dans les 1 000 premiers jours de l'enfant réunionnais suivant le concept lancé par l'UNICEF et une commission d'experts installée par le Président de la République. En effet, cette période est cruciale sur le développement et la santé à long terme de l'enfant. En investissant ambitieusement dans ces 1 000 premiers jours, nous serons en mesure de mettre en place les outils adéquats, afin d'accompagner au mieux nos enfants durant leurs deux premières années de vie, voire au-delà, notamment sur le plan de la cohésion familiale, de l'épanouissement humain et de la réussite éducative. Il faut également mettre en place une mobilité de nos jeunes dès le plus jeune âge dans la zone, en Métropole, en Europe, et dans le monde.



L'État, dans une logique de bienveillance, doit aussi accompagner notre territoire dans son développement, en permettant la création d'un véritable pôle international d'excellence universitaire, de recherche et de formations qualifiantes au service de nos jeunes, et ceux de l'océan Indien. La finalité est de permettre le rayonnement de l'éducation française et d'ouvrir nos pôles d'excellence à l'international.

Nous pourrions aussi accompagner notre jeunesse dans sa formation citoyenne en créant un institut des formations politiques, pluridisciplinaire, lieu de partage et de débat pour lutter contre les inégalités et les discriminations, et de valorisation de leur identité réunionnaise.

Cette ambition est possible par un nouvel acte de décentralisation des décisions administratives sans nécessaires modifications institutionnelles.

Sur ce sujet, nous ne devons pas nous tromper de débat. Le problème n'est pas institutionnel.

La Réunion a réaffirmé à maintes reprises son attachement à l'organisation institutionnelle en vigueur tout en sachant faire preuve d'intelligence dans la répartition des compétences. C'est ainsi que le Département de La Réunion est compétent en matière d'agriculture, parce que cette thématique est étroitement liée au secteur social.

Laisser croire que le problème de la pauvreté à La Réunion est lié principalement aux questions statutaires et institutionnelles n'est pas juste.

Le sujet institutionnel est, selon nous, un outil et non pas un remède miracle à la crise de confiance que traversent les Outre-mer.

« Nul vent favorable pour celui qui ne sait où il va » écrivait Sénèque. Remplacer le bateau ne nous permettra pas toujours de savoir où on veut aller.

La véritable question qui se pose est celle de notre modèle opérationnel qui doit être amélioré, grâce à une plus grande décentralisation des décisions administratives permettant aux élus locaux d'adapter au mieux les politiques publiques local dans leur territoire. On peut citer à titre d'illustration la gestion décentralisée des crédits budgétaires du logement (LBU), qui favoriserait une répartition plus efficace des fonds afin de prioriser la lutte contre l'habitat insalubre et précaire.



Dans le domaine de la coopération, la possibilité de développer des contrats aidés de coopération, dont l'expérimentation avait démontré toute sa pertinence, permettrait d'envoyer des jeunes Réunionnais dans des ambassades et alliances Françaises de la zone océan Indien, afin de faire rayonner la francophonie et ses valeurs.

Il apparaît très clairement que l'intelligence institutionnelle doit nous amener à davantage de cohérence dans nos idées, de constance dans nos actions, de coordination territoriale, et de contractualisation sur les impacts attendus. C'est ainsi que nous pourrions bâtir notre trajectoire réunionnaise et aussi retrouver la confiance de nos concitoyens.

Pour ce faire, un Comité de gouvernance concertée, comme en Guadeloupe mais élargi, réunissant la Région, le Département, le Ceser, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, les chambres consulaires... pourrait être mis en place et devenir une véritable instance de décisions locales qui concrétiserait cette ambition de renouveau démocratique et institutionnel.

L'occasion nous serait ainsi donnée de relancer la concertation autour de la mise en œuvre du Plan de convergence de La Réunion, en réactivant notamment les comités de pilotage et technique indispensables à la construction d'une stratégie territoriale sur le long terme.

Ainsi, expérimentation et adaptation deviendraient des outils réels et pragmatiques au service du développement du territoire. Ils offriraient à La Réunion une capacité d'innovation et d'action réelles qui lui font aujourd'hui défaut.

Cette trajectoire devant être bâtie en étroite concertation avec l'État, il est proposé l'organisation de réunions interministérielles régulières associant le Président de la République, le Premier ministre, des membres de son Gouvernement, ainsi que les présidents des principales collectivités ultramarines afin que puissent être mise en œuvre collectivement les grands axes stratégiques validés pour nos territoires respectifs.



Enfin, construire un nouveau pacte de citoyenneté avec les Réunionnais, dont le désintérêt pour la chose publique s'est encore manifesté lors des deux dernières élections rend urgent non seulement d'investir le champ de l'éducation populaire mais aussi d'envisager un redécoupage communal qui tienne compte du besoin de proximité entre les citoyens et leurs élus. Le découpage communal actuel, qui date d'une époque où La Réunion comptait 350 000 habitants, n'est plus viable et une réforme s'avère indispensable dans un souci de respiration démocratique. Une telle démarche permettrait par ailleurs de renforcer la paix sociale dans les quartiers, grâce à une plus grande proximité qui encouragerait la bienveillance.

« Tout ce qui est fait pour moi, sans moi, est fait contre moi » disait Nelson Mandela.

**C'est la raison pour laquelle nous proposons à l'État de construire
AVEC NOUS la trajectoire que nous voulons pour La Réunion basée sur
les axes suivants :**

- prioriser l'accès à l'emploi comme levier d'amélioration du niveau de vie grâce à une loi-programme sur 15 ans co-construite par l'État, la Région, le Département et les forces vives réunionnaises ;
- bâtir une stratégie régionale d'économie verte et bleue et développer la coopération indianocéanique ;
- promouvoir l'excellence et la résilience réunionnaises ;
- renforcer la décentralisation des décisions administratives.

Ce nouveau pacte entre l'État et La Réunion a l'ambition de donner aux Réunionnais de nouveaux outils pour libérer les énergies et les initiatives, afin de dessiner une nouvelle trajectoire de développement social, économique, humain et écologique de notre île à horizon 2030, dans une démarche fraternelle et de préservation de notre vivre-ensemble.





An aerial photograph of a city, likely Montreal, Quebec, Canada, showing a dense urban landscape with numerous buildings, streets, and green spaces. The image is overlaid with a semi-transparent blue filter. In the foreground, a bridge structure is visible, and in the background, a large body of water (St. Lawrence River) is seen. The text is positioned in the upper left quadrant of the image.

1 - Prioriser l'accès à l'emploi comme levier d'amélioration du niveau de vie grâce à une loi programme



Malgré de nombreux moyens investis sur le territoire au fil des décennies pour mener cet ambitieux rattrapage, l'optimisme d'un développement accéléré a laissé place à une profonde colère qui s'est notamment manifestée à travers la crise des gilets jaunes et une abstention record.

Un déficit d'emplois (marchands), principale cause de la pauvreté

Avec 280 000 salariés, l'emploi résiste encore grâce au développement de l'apprentissage et des microentreprises. Les demandes d'emplois ont atteint en 2021 un niveau historiquement bas mais cette baisse reste largement insuffisante avec un taux de chômage à 18 %, un des taux les plus élevés d'Europe. Celui des jeunes est encore plus dramatique, dépassant les 35 %.

La part trop importante d'emplois publics dans l'économie réunionnaise induit un modèle de développement qui n'est pas viable à long terme et qui crée de surcroît une société à double vitesse.

Seuls 49 % des Réunionnais en âge de travailler occupent aujourd'hui un emploi contre 67 % en Métropole. En 10 ans, malgré 30 000 emplois créés, La Réunion compte 15 000 chômeurs de plus soit 140 000. Il nous faudrait un demi-siècle pour diviser ce nombre par 2, sans compter les nouveaux demandeurs d'emploi. Pourtant, 15 000 entreprises privées seraient prêtes à créer 22 000 emplois via des contrats aidés (PEC).

Des secteurs économiques qui s'essouffent

Le BTP, avec 19 262 salariés, est toujours en tension. Il n'a jamais retrouvé le niveau d'emploi des années précédant la crise financière de 2008 avec 23 881 salariés. Il souffre d'un volume d'investissements insuffisants, d'une dépendance à la commande publique, de coûts de matériaux élevés et de charges trop lourdes.

L'agriculture, familiale pour une grande partie, est créatrice d'emplois, forte de ses 7 000 exploitations et de ses 15 000 emplois. Elle demeure de fait un pilier de notre économie mais elle doit faire face à plusieurs défis : une situation phytosanitaire dégradée, un foncier agricole

menacé par l'urbanisme, et le réchauffement climatique. Pivot central de cette agriculture, la filière canne a permis l'émergence des filières de diversification (fruits, légumes et élevage), mais a renforcé la dépendance de l'agriculture réunionnaise aux subventions publiques, et montré la fragilité du modèle actuel.

La « silver économie », un secteur insuffisamment développé

Le secteur de la « silver économie », avec ses nombreux atouts, peine à se développer alors que les indicateurs socio-démographiques montrent une croissance des besoins au niveau des services à la personne, notamment, l'aide à domicile pour les personnes âgées ou dépendantes.

En 2050, un quart des habitants aura 60 ans (289 000) ou plus soit 2 fois plus qu'en 2013. Le taux d'accueil est de 1,2 pour 100 séniors soit 4 fois moins que la métropole (4,6 pour 100). Pour les adultes en situation de handicap le taux est de 5,4 places pour 1 000 personnes soit la moitié de l'offre proposée en métropole (9 places pour 1 000).

À l'heure actuelle, 14 000 salariés travaillent dans ce secteur pour plus de 15 000 employeurs, principalement des particuliers. L'offre se trouve, de fait, limitée par rapport à la demande qui va s'accroître dans les prochaines années.

Un modèle économique marqué par des handicaps structurels

En tant que région ultrapériphérique, La Réunion doit faire face à de nombreux défis pour préserver et créer de l'emploi : ultra périphérie, système peu productif, modèle consumériste, faible taille du marché, monopoles, faible taux d'emploi productifs (industrie, conseil, assurances, information et communication), une recherche, un développement et des emplois marchands insuffisants (32 % au lieu de 44 % en Métropole).



Les dispositifs d'exonération ont une vocation essentielle mais limitée. Ils permettent uniquement de rétablir une certaine parité de concurrence avec les entreprises de Métropole. Mais cela ne suffit pas pour aller plus loin dans la création d'emplois et dans le nécessaire renouvellement de notre tissu économique. En outre, du fait de la transition démographique annoncée, il y a lieu de préparer la transmission des entreprises. En effet, 10 000 dirigeants vont prendre leur retraite dans les 10 prochaines années.



1 - ADOPTER UNE LOI PROGRAMME INDIANOCÉANIQUE SUR 15 ANS

1 - Pérenniser les dispositifs d'exonération et de défiscalisation, étendre notamment au BTP, les renforcer pour les filières porteuses d'emploi et exposées (LODEOM) et imposer aux entreprises (> 20 salariés) la capitalisation locale d'une partie des produits pour :

- Encourager la création d'emploi.
- Financer les investissements locaux : logement, résidences pour personnes âgées, tourisme, valorisation en coproduits des déchets industriels (PV...), eau, pêche et plaisance.
- Soutenir les actions de formation.
- Augmenter les salaires à travers des accords d'entreprise et les conventions collectives.
- Faciliter la cession ou transmission d'entreprise à partir d'une GPEC sectorielle.
- Accompagner le renouvellement et le développement des métiers : GPEC et digitalisation dans le BTP, incitations fiscales pour les jeunes pour les créations et reprises d'entreprises, soutien et structuration des filières ESS.

2 - Soutenir le projet structurant de la Zone Arrière Portuaire (ZAP) :

- Faciliter son aménagement en faveur des activités industrielo-logistiques pour le marché local et l'export : stockage, approvisionnement, services, logistiques, transformation.

3 - Créer une zone franche sociale, fiscale et douanière pour la production locale sur les activités de stockage et de transformation et les activités d'export.

4 - Engager un Plan départemental de proximité dans les territoires ruraux et les Hauts de l'île :

- Élargir le périmètre de la ZFA, aux territoires ruraux, aux Hauts

de l'île pour les activités non productives : commerce, artisanat, services à la personne et aux entreprises.

- Créer des modes de financement pour les investissements portés par les TPE dans ces périmètres.
 - Financer des outils et produits structurants : ateliers relais, stocks, market places...
- 5 - Intensifier les FIP DOM et créer des fonds locaux pour renforcer l'attractivité des investissements locaux par les capitaux patrimoniaux locaux.

2 - OFFRIR UNE ALIMENTATION SAINE ET DURABLE

Lever les freins à la mise en œuvre d'AGRIpéi 2030 :

- Réformer la CDPNAF (avis simple comme en Métropole).
- Renforcer les moyens réglementaires, et financiers pour la maîtrise des terrains en friche, sans maître ou du fait d'indivision.
- Revaloriser les retraites et pré-retraites agricoles favorisant la transmission et l'installation d'agriculteurs.
- Élargir les aides agricoles aux exploitants agricoles non assujettis à l'Amexa.

Renforcer les contrôles aux frontières pour prévenir l'introduction de maladies animales et végétales, d'organismes nuisibles et d'espèces exotiques envahissantes.

Renforcer la filière canne sucre, rhum énergie, pivot de notre agriculture avec une nouvelle vision notamment sur l'avenir des usines sucrières.

Soutenir notamment financièrement le développement de la filière bois dans les domaines de la construction et de l'énergie.

3 – DOPER LA SILVER ÉCONOMIE ET L'ACCUEIL DES PERSONNES AGÉES

- Par dérogation au droit commun, supprimer dans le secteur des SAP, le plafond d'éligibilité au financement des actions de formation par les OPCO (50 salariés).
- Associer le Département au Pacte régional pour l'investissement dans les compétences et lui décentraliser la gestion des crédits du Plan d'Investissement dans les Compétences (PIC) mobilisables en faveur de l'emploi dans ce secteur d'activité.
- Consacrer une partie des recettes des jeux au développement et à la structuration des filières des Services À la Personne (SAP) et le financement de l'accueil des personnes âgées et dépendantes.
- Accompagner financièrement, y compris en fonctionnement, le doublement de l'offre soit 2 000 places supplémentaires pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap.

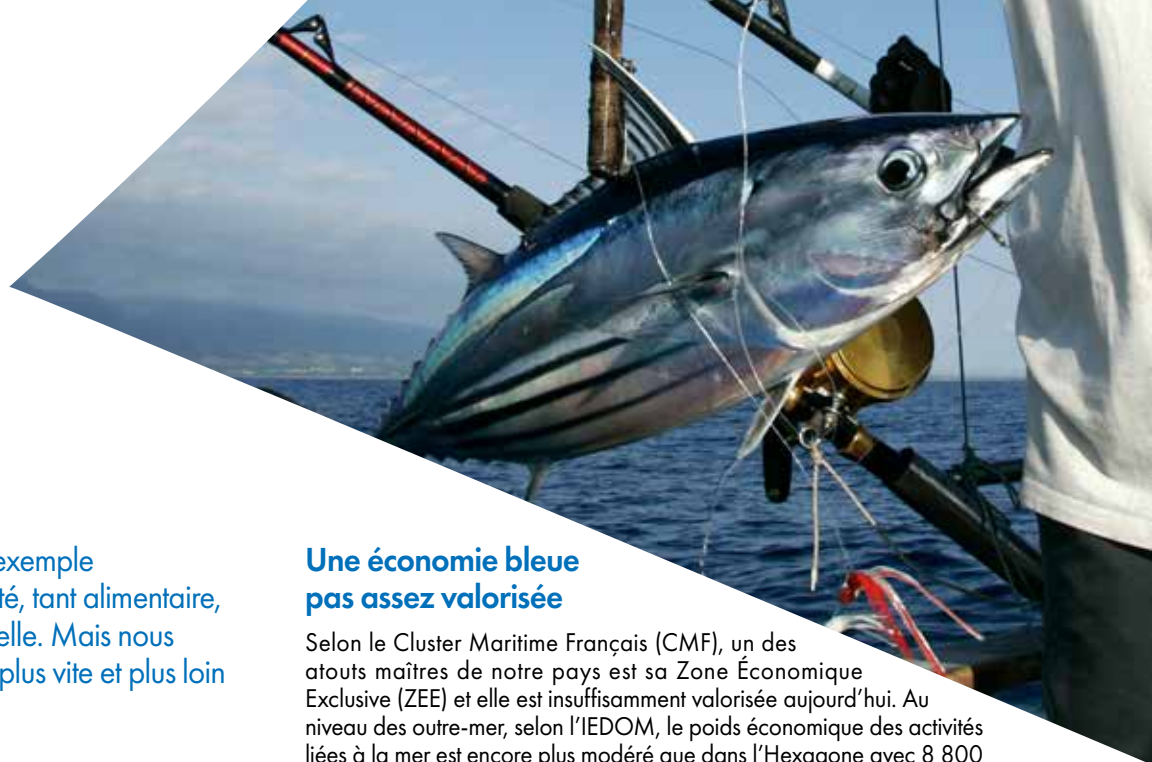
4 – ADAPTER LES OUTILS D'INSERTION

- Intégrer le R+ à la Prime d'activité et rendre le versement de la prestation automatique.
- Adapter le cadre législatif et réglementaire du PEC, le rendre attractif pour les entreprises et plus accessible pour les demandeurs.
- Déployer 40 000 contrats aidés : 22 000 PEC marchands et 18 000 PEC et CDDI non marchands.



2 - Bâtir une stratégie régionale d'économie verte et bleue et développer la coopération indianocéanique





Nous représentons pour la zone un exemple d'intégration, de réussite et de sécurité, tant alimentaire, sanitaire, économique qu'institutionnelle. Mais nous devons être capables d'aller encore plus vite et plus loin pour notre population.

Peu ouverte sur nos voisins

Les origines du peuplement de l'île, les interactions avec nos voisins et notre situation géographique doivent être considérés. Parce que le fameux « Vivre ensemble réunionnais » s'est construit sur la base d'un peuplement hétéroclite venu au fil des années d'Afrique, d'Europe, de Madagascar, des Comores, d'Inde, et de Chine... Aussi, l'intégration régionale et le co-développement avec les pays voisins sont une impérieuse nécessité si nous voulons miser sur l'économie bleue, le tourisme, la sécurité, la santé, la transition écologique et solidaire.

Les conséquences de la crise sanitaire engendrent un nouvel ordre mondial dans un avenir plus ou moins proche. D'importantes mutations sont en cours tant au niveau des échanges internationaux que des relations extérieures entre les nations. Le transport maritime fait face à une augmentation du fret sans précédent. L'intégration régionale avec notre environnement immédiat est une nécessité impérieuse en matière de sécurité, d'environnement et de santé.

En 2021, le Ceser de France invitait « les acteurs publics à opérer une transition culturelle en oubliant certains paradigmes et en considérant la puissance d'une France augmentée, forte de ses régions maritimes, dans un monde contemporain marqué par l'affirmation des grandes puissances ». L'enjeu est de réussir une transformation aujourd'hui nécessaire pour la société réunionnaise et française et ainsi réaffirmer la puissance de la France et la fierté de ses citoyens métropolitains et océaniques.

Une économie bleue pas assez valorisée

Selon le Cluster Maritime Français (CMF), un des atouts maîtres de notre pays est sa Zone Économique Exclusive (ZEE) et elle est insuffisamment valorisée aujourd'hui. Au niveau des outre-mer, selon l'IEDOM, le poids économique des activités liées à la mer est encore plus modéré que dans l'Hexagone avec 8 800 entreprises (3,5 %) et 12 500 emplois (2,4 %).

Dans un contexte international porteur qui voit naître de nouvelles dynamiques régionales, cette étude incitait les outre-mer à se positionner et mettre en avant ses atouts. Le CMF considère que « la prochaine révolution sera maritime. De nouveaux secteurs industriels vont émerger à l'horizon des prochaines décennies : marchés des technologies nécessaires à l'exploitation des ressources (ressources minérales, tourisme, biotechnologies, énergies marines renouvelables et aquaculture), monitoring des activités en mer, sûreté des espaces maritimes. L'enjeu pour la France consiste à utiliser dès maintenant ses atouts pour faire germer les futurs champions français de la mer comme le sont aujourd'hui *Google* ou *Apple* dans le monde de l'Internet : des centaines de milliers d'emplois exaltants et plein d'avenir pour nos jeunes, et l'une des rares perspectives de développement de nos outre-mer... » .

Le frein essentiel est lié au fait que la dimension ultramarine est insuffisamment prise en compte dans les politiques nationales relatives à la mer.

Un tourisme en retrait par rapport à nos voisins

Notre secteur touristique, avec 4 400 entreprises et 10 500 salariés, stagne depuis quelques années. Il ne parvient surtout pas à être attractif comme l'île Maurice qui parvient à accueillir plus d'un million de touristes durant ses meilleures années contre moins de la moitié pour La Réunion.

Conséquence, le secteur peine à créer plus d'emplois, alors que notre territoire, grâce à ses nombreux atouts, devrait être attractif au-delà du « tourisme affinitaire ».

Enfin, 4,7 % des emplois sont liés au tourisme à La Réunion. Elle se situe en deçà des niveaux observés en France hors Mayotte (5,1 %) ou bien en Guadeloupe (5,4 %) et Martinique (6,1 %).

Un patrimoine hors du commun

La dégradation de notre patrimoine commun, les conséquences désastreuses de l'utilisation et de la disparition des matériaux fossiles nous invitent à inscrire l'urgence écologique au premier rang de nos préoccupations.

À l'aulne du changement climatique, ses deux volcans et ses trois cirques, ses constructions géologiques uniques au monde, ses paysages hors du commun, ses paysages hors du commun, son architecture et ses jardins créoles, son classement au patrimoine mondial de l'Unesco, ses ressources naturelles, ses multiples visages, son multiculturalisme et surtout son « vivre ensemble » sont des atouts considérables pour La Réunion.

Une énergie essentiellement fossile

Toute l'énergie primaire qu'on importe est d'origine fossile. Or, aucun développement et aucune activité ne peut se faire sans recours à l'énergie. Et notre taux de dépendance énergétique de est de 87,5 % (OER 2020), ce qui fragilise notre environnement et toute l'économie.

La Réunion dispose à jour d'un écosystème robuste assurant le déploiement des équipements de production renouvelable, essentiellement solaire. Il est nécessaire de l'étendre aux autres formes d'énergie notamment la biomasse (bois énergie, effluents d'élevage...)

Une forte exposition aux aléas et risques naturels

La situation géographique et la nature géologique de La Réunion en font une des régions françaises les plus exposées aux risques naturels. 7 des 8 risques naturels majeurs sont recensés dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeur (DDRM) : les cyclones et tempêtes, les inondations, les mouvements de terrains, les éruptions volcaniques, les feux de forêts, les tsunamis et les séismes. Les risques technologiques représentent également un enjeu fort avec des infrastructures indispensables à une population de plus en plus dense.



5 - DÉCENTRALISER LA COOPÉRATION

- Créer une organisation de la biodiversité permettant aux collectivités territoriales d'intégrer tous les organes et commissions de la zone au nom de l'Europe et de l'État central et de l'Europe avec nos voisins : francophonie, éducation, économie, activités maritimes...
- Créer une compagnie régionale maritime associant tous les acteurs de la zone pour une meilleure connectivité régionale.
- Faire de la France océanique un centre de coordination de coopération dans l'océan Indien notamment dans la sécurité, la cyber sécurité et la santé.
- Accroître notre influence et renforcer nos capacités en gestion des catastrophes (incendies, inondations, santé...).

6 - DÉVELOPPER UN TOURISME DURABLE ET EXPÉRIENTIEL

- Attirer des touristes en quête de culture, de tourisme durable et expérientiel en valorisant nos patrimoines et notamment notre « savoir vivre ensemble » sans doute unique au monde.
- Faire de notre biodiversité.
- Pérenniser sur la durée le dispositif de zone franche globale pour l'activité touristique afin de donner de la visibilité aux acteurs touristiques réunionnais et attirer les investisseurs extérieurs.
- Mettre en place une incitation financière pour la création de groupements d'intérêts économiques afin d'encourager les opérateurs locaux à travailler ensemble et à offrir des packagings aux voyageurs (hébergement, restauration, excursion etc.).

7 - DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE BLEUE

- **Créer une zone franche :**
 - Fiscale et sociale liée aux activités de la mer (réparation marine, pêche côtière...).
- Intégrer au sein de la stratégie nationale portuaire une déclinaison spécifique pour les Outre-mer.
- Accompagner les nouvelles industries liées à la mer au sein des Outre-mer :
 - **Soutenir le développement d'une ingénierie de la mer** à La Réunion.
 - **Créer un pôle « Mer »** à La Réunion regroupant l'économie de la connaissance, le monde de la recherche et celui de l'éducation (Université...), les professionnels.
- Accompagner les filières de la pêche :
 - **Moderniser les outils de la pêche** (bateaux et infra portuaires) et **rendre ses métiers plus attractifs** pour les jeunes.
- Pérenniser le Plan de gestion et l'étendre à la pêche côtière en mettant en place des habitats artificiels et en restaurant les stocks.
- Créer des filière métiers autour de la réparation navale et des habitats artificiels.

8 – DEVENIR UN HUB OCÉANIQUE DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- Préparer l'accueil des investisseurs pour des projets d'intérêt national défiscalisés d'énergie renouvelable (ENR) : marine, géothermie, éolien, houlomotricité... et récupérer une partie de la valeur ajoutée pour le territoire dans un fonds d'investissement.
- Actualiser les objectifs de production EnR locale (solaire, biomasse, éolien...) afin d'intégrer d'une part l'électrification du parc automobile et d'autre part l'autonomie électrique en 2030.
- Décentraliser les instructions et les décisions de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) pour les projets de production d'énergie.

9 – METTRE EN PLACE UNE CONTINUITÉ TERRITORIALE EUROPÉENNE

Pour une inclusion pleine et entière de La Réunion dans la zone géographique mais aussi dans l'Europe, mettre en place une continuité territoriale européenne permettant de faciliter et sécuriser le déplacement, tant des personnes que des marchandises et de prendre en charges les surcoûts.



3 - Promouvoir L'EXCELLENCE et la résilience RÉUNIONNAISES





Une jeunesse fragilisée

Obtenir un diplôme, se loger décemment, trouver un emploi, accéder aux équipements et aux services, relève d'un parcours du combattant pour la jeunesse réunionnaise ; l'écart se creuse avec les standards métropolitains. 41 000 jeunes de 15 à 29 ans (26 %) ne sont ni en emplois ni en formation (NEET). 52 % sont pauvres. 21,4 % des jeunes reçus à la Journée nationale de citoyenneté à La Réunion connaissent des difficultés de lecture en 2020 et 9,5 % ont de très faibles capacités de lecture ou des difficultés sévères.

Une citoyenneté affaiblie

26 % des jeunes votent contre 60 % en Métropole. Faute de structure, les élus et les citoyens sont insuffisamment sensibilisés et formés à la vie politique. L'équilibre entre démocratie représentative et implication des citoyens reste insuffisant. On assiste à la montée des crispations et des replis identitaires. La vie publique se polarise (extrêmes, populisme, séparatisme) avec des risques d'autoritarismes, de repli sur soi et de radicalisation. Les crises qui accroissent les inégalités effritent les solidarités. La sollicitation des structures de l'éducation populaire relève de plus en plus du pansement et de la réparation d'une société fracturée et injuste.

Notre jeunesse s'exporte

Florebo quocumque ferar « je fleurirai partout où je serai porté » est aujourd'hui plus qu'une devise réunionnaise, un étendard de la jeunesse qui part se former, travailler au-delà de nos frontières. De la formation à l'accès au premier emploi, la réussite est au rendez-vous de la mobilité. La moitié des jeunes nés à La Réunion vivant en métropole poursuivent des études, principalement dans le supérieur et leur taux d'emploi est supérieur à celui des autres métropolitains du même âge. Leur niveau de formation est élevé et comparable aux jeunes métropolitains. Un tiers d'entre eux occupe des emplois de cadres ou professions intermédiaires. Les jeunes qui résident à La Réunion et qui ont déjà vécu au moins six mois ailleurs, sont aujourd'hui presque deux fois plus souvent en emploi que ceux qui ne sont pas partis. Mais même ceux qui n'ont pas de diplôme

s'insèrent mieux sur le marché du travail au retour de métropole.

Si nous sommes fiers de notre jeunesse réunionnaise, nous devons néanmoins éviter une fuite trop importante de ces « cerveaux » formés à La Réunion. L'adéquation entre l'offre de formation et les métiers en tension doit être la priorité. À compétence égale, l'emploi local doit être privilégié.

À ce titre, l'apprentissage demeure un formidable levier d'insertion qu'il convient d'encourager. Et son financement de la part de l'État ne doit pas être réduit sur un territoire où chaque année plus de 12 000 Réunionnais prennent cette voie de l'intégration et de la réussite.

Un territoire reconnu pour ses filières d'excellence

Avec une activité de recherche soutenue, La Réunion est une terre d'excellence française et européenne. L'IRD mène par exemple des recherches sur la biodiversité, la gestion des ressources, l'évolution des sociétés ou encore les océans. L'Université, avec ses 22 unités de recherche, sa plateforme intégrant le seul cyclotron de l'océan Indien (CYROI), est en pointe dans les domaines de la biosécurité, les milieux naturels ou les changements climatiques. La Réunion dispose de 4 laboratoires universitaires, de grands laboratoires pharmaceutiques une main d'œuvre de haut niveau (12 000 emplois) et des infrastructures performantes (18 établissements sanitaires) dans les domaines de la santé publique (asthmes, allergies, alcoolisation fœtale...), les maladies héréditaires, la génétique... L'agriculture n'est pas en reste avec le CIRAD, 1^{re} base ultra marine, et son travail sur l'essor des filières, la lutte biologique et le centre de recherche Ercane (90 ans), en avant-garde du progrès génétique et technologique (production, rentabilité).

Une précarité et des inégalités persistantes

340 000 réunionnais cumulent pauvreté monétaire et privation matérielle, sociale soit 5 fois plus qu'en France métropolitaine. Violences intrafamiliales, addictions, décrochage scolaire sont les effets délétères de cette précarité qui creuse les inégalités. À La Réunion, le ratio d'écart

de revenu entre les plus riches et les plus pauvres s'élève à 4,4. Les 20 % les plus riches ont 6 fois plus de revenus que les 20 % les plus pauvres.

Les crises successives ont par ailleurs accentué ces inégalités et la précarisation des Réunionnais notamment face au logement. Environ 100 000 personnes sont mal logées soit près de 3 Réunionnais sur 10. De nouveaux défis s'imposent face à un parc locatif vieillissant et un besoin de 170 000 logements à l'horizon 2035.

Un pouvoir d'achat paralysé par la faiblesse des revenus et la cherté de la vie

Malgré un bilan économique positif en 2021, l'inflation pourrait rattraper en 2022 le niveau de la Métropole. Les prix à la consommation ont augmenté de 7 % en mai à La Réunion, selon l'Insee. La hausse touche tous les secteurs à l'exception de l'alimentation. 30 % des dépenses des ménages (40 % pour les plus pauvres) sont pré-engagées et concernent en priorité le logement (20 %), les communications, les assurances et les services financiers.

La consommation alimentaire représente 15 % du budget (20 % pour les plus pauvres). Le revenu médian d'un Réunionnais est de 1 300 € par mois (contre 1 700 € en Métropole) et les pensions de retraite sont les plus faibles de France (1 160 €) pour une population de séniors qui augmente significativement. 34 % de la population bénéficie du Revenu de Solidarité Active (RSA). Comment, les Réunionnais les plus vulnérables peuvent-ils se nourrir, se vêtir, se loger, prendre soin de leur hygiène, et tout simplement s'épanouir dignement, alors que le coût de la vie est en moyenne de 7,1 % plus élevé à La Réunion par rapport à la Métropole ?

Un vivre ensemble menacé

Nous avons la responsabilité collective de préserver notre modèle de vivre ensemble, de raffermir nos liens au sein d'une société plus forte, plus juste et tournée vers la réalisation d'un nouveau cap de développement humain réunionnais. Ce développement n'est possible que si les conditions de transmission et de valorisation de l'identité réunionnaise sont préservées.



10 – MISER SUR NOTRE JEUNESSE RÉSILIENTE

- Maintenir le financement de la formation et l'apprentissage, formidables leviers d'insertion, doivent être à minima maintenu.
- Rendre adéquat les offres de formation notamment en alternance et les métiers en tension pour nos jeunes.
- Exonérer de charges salariales les jeunes diplômés sur les emplois qualifiés à la hauteur de leur diplôme et du niveau de rémunération qu'ils méritent.
- Régionaliser les emplois notamment les procédures de recrutement.

11 – DEVENIR UN TERRITOIRE À DÉFI ÉDUCATIF

- Investir dans les 1 000 premiers jours de l'enfant réunionnais suivant le concept lancé par l'UNICEF et une commission d'experts installée par le Président de la République, repris par le Ceser : stimulation attentive, nutrition et protection.
- Faciliter l'inclusion éducative.
- Contribuer à faire de La Réunion un territoire à défi éducatif.

12 – CRÉER UNE STATION DE L'ÉDUCATION FRANÇAISE AU SEIN DE L'OCÉAN INDIEN

- Rayonner à travers une station ou un village de l'éducation française et capter les cadres de toute la zone économique.
- Valoriser et multiplier nos pôles d'excellence à l'international : université, agriculture, santé, numérique...
- Mettre en place une mobilité de nos jeunes dès le plus jeune âge dans la zone, en Métropole, en Europe et dans le monde.
- Valoriser l'économie de la connaissance basée sur les théories du biomimétisme et de l'observation des écosystèmes naturels et avancer en matière d'innovations technologiques.

13 – CRÉER UN INSTITUT DE FORMATION POLITIQUE

- Créer un institut des formations politiques, pluridisciplinaire, lieu de partage et de débat pour lutter contre les inégalités et les discriminations.
- Entretenir et construire ensemble la citoyenneté et la République,
- Valoriser et rendre les réunionnais fiers de leur identité.
- Faciliter l'inclusion sociale.

4 – Renforcer la décentralisation des décisions administratives



Des lois insuffisamment agiles

La Réunion se voit appliquer les lois de la République souvent en décalage par rapport à ses voisins dans bien des domaines comme la coopération, l'économie, l'aménagement ou le social... Les spécificités de nos territoires sont rarement prises en compte dans leur élaboration et encore moins dans leur mise en œuvre.

Favorables à l'application pleine et entière des lois de la République au niveau local, il est nécessaire de promouvoir leur mise en œuvre circonstanciée en fonction des réalités locales.

Et pourtant, pour tenir compte des caractéristiques et contraintes particulières, plusieurs outils peuvent être mobilisés : 2 procédures d'habilitation prévues à l'article 73 de la Constitution, l'expérimentation à l'article 72 et les propositions de modifications législatives ou réglementaires à l'article L3211-3 du CGCT. Malheureusement, la lourdeur des procédures, le manque d'expertise en matière d'habilitation et le fait que les expérimentations ne puissent être décidées par les collectivités rendent ces outils difficilement applicables.

Des normes souvent inadaptées

Même si les organisations de normalisation invitent les experts locaux à contribuer autant que nécessaire, les Outre-mer restent insuffisamment intégrés à la chaîne d'élaboration des normes réglementaires, comme professionnelles. La Réunion est en déconnexion avec le territoire national et européen, en terme climatique mais également en termes de coûts des matières premières, de transport et d'approvisionnement.

Des processus de décision lourds et complexes

Les relations entre les territoires et les ministères, les parcours au sein de l'appareil gouvernemental sont longs et rendent difficile la définition et la mise en œuvre de nos politiques. La tutelle exercée par les différents ministères sur les administrations d'État au niveau local concourt à la lourdeur actuelle des procédures et à l'insuffisance des résultats pour le territoire.

Une organisation communale centenaire

Le découpage communal, initié à l'époque pour un territoire de 350 000 habitants, ne répond plus aux attentes et aux besoins de proximité des 850 000 habitants que compte La Réunion aujourd'hui.

En 2015, en France métropolitaine sur 36 529 communes, 54 % soit environ 20 000, comptaient moins de 500 habitants et on dénombrait 1 commune pour 1 850 habitants. À La Réunion, ce ratio est de 1 commune pour 36 000 habitants. Dans leur ouvrage collectif en 2006, Yvan Combeau et Didier Galibert écrivaient *"Le constat de l'insuffisance du nombre de communes réunionnaises n'est aujourd'hui plus véritablement discuté"*.

14 – PROPOSER UN CONTRAT DE GOUVERNANCE CONCERTÉE

- Créer un comité de gouvernance concertée, comme en Guadeloupe mais élargi, réunissant la Région, le Département, le Ceser, le Conseil de la culture, de l'éducation et de l'environnement, les chambres consulaires...
- En faire une véritable instance de décisions locales qui concrétiserait cette ambition de renouveau démocratique et institutionnel.

15 – ÉLARGIR LES HABILITATIONS

Permettre aux collectivités dans leurs domaines de compétences et dans le cadre du contrat de gouvernance de gérer les lois-programmes, les lignes budgétaires (LBU...), d'adapter les outils d'aménagement, les normes, l'harmonisation des compétences, la régionalisation des emplois publics...

16 – DÉCENTRALISER LES POUVOIRS DE DÉCISION ADMINISTRATIVE

Décentraliser les décisions administratives prises dans les services déconcentrés de l'État ou dans les différents ministères.

17 – ADAPTER LES NORMES AUX RÉALITÉS DU TERRITOIRE

- Donner aux collectivités un réel pouvoir d'adaptation des normes face aux réalités des territoires.
- Adapter systématiquement toute politique nationale aux réalités de la France océanique (social, économie, agriculture, biodiversité, eau, forêt...)
- Introduire des clauses de sauvegardes dans les conventions qui nous lient à l'Europe.

18 – ADAPTER L'ORGANISATION COMMUNALE POUR PLUS DE PROXIMITÉ

Optimiser l'organisation communale dans un souci de respiration démocratique, de renforcement de la paix sociale dans les quartiers et d'une plus grande proximité.



e-up!



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Sources documentaires :

- Institut national de la statistique et des études économiques
- Assemblée des conseils économiques, sociaux et environnementaux
- Conseil économique, social et environnemental régional de La Réunion
- Les Outre-mer au cœur de la stratégie maritime nationale, Sénat
- Préfecture de La Réunion
- Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement de La Réunion
- Comptes économiques rapides pour l'outre-mer
- Institut d'émission des départements d'outre-mer
- Chambre des métiers de La Réunion
- Chambre de commerce et d'industrie de La Réunion
- Chambre d'agriculture de La Réunion
- Association pour le développement industriel de La Réunion
- Sagis
- Verso consulting
- Association régionale des maîtres d'ouvrage sociaux et aménageurs de l'océan Indien
- Observatoire réunionnais de l'habitat indigne
- Organisation de producteurs Vivéa
- Fédération réunionnaise



DÉPARTEMENT
DE LA
Réunion

Cyrille Melchior.